

29.04.2004 - 14:00 Uhr

BBT: La maturité professionnelle fête son 10e anniversaire: un succès prometteur

(ots) - Berne, le 29 avril 2004: La maturité professionnelle fête

son 10e anniversaire. La Commission fédérale de maturité professionnelle (CFMP) et l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ont aujourd'hui commémoré cet anniversaire par une célébration officielle et une exposition de travaux interdisciplinaires réalisés par des élèves d'écoles préparant à la maturité professionnelle. Introduite en 1994, la maturité professionnelle est un succès. Elle a trouvé sa place aux côtés de la maturité gymnasiale.

L'introduction, en 1994, de la maturité professionnelle à l'échelle

fédérale a donné jour en Suisse à un système global de formation professionnelle porteur d'avenir. Les jeunes suisses acquièrent une formation professionnelle initiale axée sur le marché du travail, complétée par une maturité professionnelle qui leur ouvre les portes des hautes écoles spécialisées. La maturité professionnelle peut être préparée pendant la formation professionnelle initiale ou dans le prolongement de celle-ci. Depuis son introduction, le nombre de titulaires n'a cessé de croître: alors que seuls 250 certificats avaient été délivrés lors de la première année, on en comptait plus de 9000 en 2003 avec une tendance à la hausse. Selon les derniers chiffres de l'Office fédéral de la statistique, 10% des jeunes ont obtenu le certificat de maturité professionnelle en 2002. Au côté de la maturité gymnasiale traditionnelle introduite depuis plusieurs décennies, ce pourcentage est on ne peut plus satisfaisant.

Ce succès croissant n'a été possible que grâce au soutien des cantons et au bon accueil réservé par l'économie et la société à ce certificat. Les cantons et les écoles ont dans les meilleurs délais mis sur pied une offre couvrant l'ensemble du pays. Avec ses différentes orientations (technique, commercial, artistique, artisanal, scientifique, santé et social), la maturité professionnelle contribue à couvrir le besoin grandissant en professionnels bien formés.

Le système éducatif suisse propose deux voies principales dans le prolongement de la scolarité obligatoire: la formation professionnelle avec la maturité professionnelle comme voie d'accès aux HES, d'une part, la voie gymnasiale qui ouvre les portes des universités et des EPF, d'autre part. Des mesures ont été engagées pour assurer la meilleure perméabilité possible entre ces deux voies. Ainsi, les titulaires d'une maturité gymnasiale peuvent entrer dans une HES après avoir effectué un stage pratique d'une année. A l'inverse, les titulaires d'une maturité professionnelle ont à l'avenir accès sans restriction aux universités et aux EPF grâce à une passerelle qui prévoit une année préparatoire et un examen complémentaire qui sera organisé pour la première fois en 2005 par la Commission suisse de maturité professionnelle. Afin d'assurer son succès sur le long terme, l'OFFT va continuer, en étroite collaboration avec la CFMP, à optimiser la maturité professionnelle dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Renseignements:

Aldo Widmer, secrétaire général de la Commission fédérale de la maturité professionnelle, tél. 071 850 01 62, alwidmer@paus.ch

Ursula Renold, directrice suppléante à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), tél. 031 323 76 12, ursula.renold@bbt.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations à ce sujet sous:
<http://www.bbt.admin.ch/berufsbi/grund/berufmatur/f/index.htm>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100474332> abgerufen werden.